



Traitement médical

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et une photocopie lisible. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

<input type="checkbox"/>	1 formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (le passeport doit être en cours de validité minimum 3 mois après la date de retour)
<input type="checkbox"/>	et
<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	lettre de motivation pour clarifier la raison de votre voyage
<input type="checkbox"/>	assurance-maladie de voyage pour toute la durée du séjour et valable pour tout l'espace Schengen
<input type="checkbox"/>	employé: titre de congé
<input type="checkbox"/>	confirmation du médecin traitant en Tunisie de la nécessité du traitement en Allemagne
<input type="checkbox"/>	confirmation de rendez-vous du médecin en Allemagne
<input type="checkbox"/>	devis des coûts du traitement médical et confirmation de paiement
<input type="checkbox"/>	si disponible, correspondance entre les médecins traitants
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de l' hébergement
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de la solvabilité du demandeur : <ul style="list-style-type: none">• Extraits de compte bancaire du demandeur des derniers 3 mois et employés : <ul style="list-style-type: none">• Attestation de salaire des derniers 3 mois• CNSS Profession libérale : <ul style="list-style-type: none">• statut/ déclaration d'ouverture ; JORT ; quittance d'impôt
<input type="checkbox"/>	pièces justificatives de l' état civil du demandeur : acte de naissance du demandeur et des enfants/ acte de décès du conjoint, si applicable
<input type="checkbox"/>	réservation de vol
<input type="checkbox"/>	des copies de visa Schengen antérieurs , si disponible

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa. Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.